

Communiqué rectificatif du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par les sociétés « Transwin SARL » et « Cap Holding SA », du contrôle conjoint de la société « Finalog SA ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **Les acquéreurs :**
 - « Transwin SARL » ;
 - « Cap Holding SA » ;
- **La cible :** « Finalog SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteur économique concerné :

- La logistique et le stockage des céréales.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 5 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 avril 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une demande de rectification du communiqué de la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par les sociétés « Transwin SARL » et « Cap Holding SA », de la société « Finalog SA » à travers l'acquisition respectivement de 50% chacune des titres et des droits de vote y afférents.

« Transwin SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 6.740.000 dirhams, ayant son siège social à El Jadida-, 27, avenue Ennakhil, sous-sol, immatriculée au Registre de Commerce d'El Jadida sous le numéro 11.357. Elle est spécialisée dans le transport pour le compte d'autrui, toutes prestations de logistique, l'affrètement de navires ainsi que l'achat, la vente et le négoce en général de toutes marchandises ; et

« Cap Holding SA » est une société anonyme de droit marocain au capital de 3.320.000 dirhams, ayant son siège social à Casablanca – 8, rue Ali Abderrazak, Res Plein Ciel, 2^{ème} étage, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 96.807. Elle a pour objet le placement et la gestion de valeurs mobilières.

Finalog SA, est une société anonyme au capital de 20.690.000 dirhams, ayant son siège à Casablanca (Roches Noires) - Site Mita, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 240.227, spécialisée dans la logistique des céréales, opérant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant le transport, la manutention et particulièrement le stockage des céréales.

Fait à Rabat, le 03 avril 2025